



**Déclaration préalable du Sgen-CFDT
CTSD 78 Moyens de surveillance 2nd degré
du 17 juin 2021**

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames,
Messieurs,

Le Sgen-CFDT tient avant tout à remercier l'ensemble des services pour les documents transmis et pour leur gentillesse et leur efficacité.

Avant de passer à l'examen de ces documents, il convient de faire part de nos craintes quant aux annonces ministérielles de la fin mai : les 12 engagements sont sur le papier, ou en théorie, intéressants mais, échaudés par ces 3 dernières années, nous attendons de voir leur mise en application et nous espérons que ce sera à la hauteur des attentes du personnel de l'Education Nationale. Et puis, surtout, nous espérons que ce chantier engagé soit un engagement pluriannuel de l'État qui aille au-delà de la prochaine échéance électorale. En effet, le mammouth a été bien dégraissé depuis 1997 et nous voici devenus un peuple de colibris : et oui, le plus petit oiseau du monde ! Il est très besogneux malgré tout car il visite plus de 1000 fleurs par jour ! C'est aussi le seul oiseau qui peut voler à reculons et la métaphore devient alors inquiétante : nos moyens vont-ils régresser ? Encore ? On pourrait aussi imaginer que notre Ministère fasse marche arrière sur la non-augmentation du point d'indice...mais l'expérience ne nous amène guère à l'optimisme ! Ou alors, la métaphore est-elle utilisée pour nous rappeler que, lorsqu'il dort, le colibri rentre dans une sorte d'hibernation et est incapable de réagir même en cas de menace d'un prédateur ? Est-ce un vœu ministériel latent ?

Mais éloignons nous de notre intérêt pour les métaphores qui pourraient prêter à pleurer plutôt qu'à rire et revenons à ce qui nous réunit aujourd'hui : les moyens éducatifs.

A l'examen des documents transmis, plusieurs sujets d'inquiétude :

- depuis 3 ans, c'est près de 3 000 élèves en plus que nous avons accueillis dans le 2nd degré dans notre département, 2 622 en 2018, 588 en 2019, près de 1 000 en 2020 et cette année verra encore des effectifs en augmentation. Dans le même temps, le nombre de CPE, lui, n'augmente pas ; l'effectif est en baisse avec 261 postes définitifs (contre 264 en 2019). Comment assurer le suivi pédagogique et éducatif avec une augmentation constante du nombre d'élèves ?

- à ceci s'ajoute le nombre bien juste d'AED au niveau du département. Certes, la casse est limitée par la bascule des 9,5 ETP AED du 1^{er} degré sur le 2nd degré mais les établissements scolaires sont en demande d'AED supplémentaires pour assurer un meilleur encadrement des élèves, surtout après la crise sanitaire que nous venons de vivre. Il est crucial, l'an prochain, d'anticiper un mois de septembre « différent » pour redonner confiance aux élèves, remotiver, raccrocher les plus fragiles, rassurer celles et ceux qui ont eu des parcours bouleversés. Il ne s'agit pas tant de rattraper le temps perdu mais d'accompagner nos élèves dans leur parcours de formation. Il faut pour cela mettre les moyens nécessaires en créant des emplois et en réalisant les recrutements permettant l'amélioration de l'encadrement des élèves.

Nous ne pouvons qu'entendre et approuver lorsque vous nous parlez de nécessaire équité des moyens entre les départements de notre académie et nous souhaitons que cette équité soit nationale mais « équité » se traduit, hélas, par gestion de la pénurie ou plutôt, comme déjà dit précédemment, de gestion de moyens en baisse par

rapport à des effectifs en hausse. De ce fait, vous recevez l'expression de notre mécontentement mais dont la DOS n'est pas responsable.

Et pourtant, nous le rappelons, les AED ont été, et seront encore, en première ligne éducative dans la crise du Covid.

Une équipe sur deux a dû faire face à des absences de personnel (cas positif, cas contact). Ce qui a eu pour effet d'accroître la charge de travail des AED présents.

Certains AED ont été réquisitionnés afin de compléter des services de secrétariat. D'autres ont dû prendre en charge le renseignement quotidien du tableau Covid en plus de leurs missions ordinaires. D'autres encore ont dû intervenir pendant un service de demi-pension rallongé. Mais tous reçoivent, dans des locaux vie scolaire transformés en infirmerie bis, des élèves que les personnels infirmiers n'ont pas pu prendre en charge.

Face à ces difficultés, l'action syndicale doit permettre d'améliorer concrètement les conditions de travail. Trop d'AED achèvent leurs six années de contrat sans perspective professionnelle. Et ce, alors même qu'ils ont développé tout au long de leur service des compétences éducatives indéniables. Le Sgen-CFDT appelle à une réflexion collective sur le statut d'AED et les perspectives de parcours qui y sont liées. Dans l'immédiat, le Sgen-CFDT revendique l'obtention des primes REP et REP+ pour l'ensemble des personnels dont les AED font partie. Dans l'immédiat, le Sgen-CFDT revendique un dispositif dérogatoire par ordonnance pour permettre de prolonger les contrats arrivant à échéance dès 6 ans : aucun AED ne doit être laissé sans solution tant que la crise économique perdure.

Pour conclure cette déclaration préalable, nous rappelons ici notre demande, formulée lors du groupe de travail, concernant la transmission des informations sur le nombre d'ETP directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques, définitifs et provisoires liés à des décharges, car ils participent pleinement à la communauté éducative.

En vous remerciant, Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Madame Hopkins, représentante au CTSD 78 pour le Sgen-CFDT

contact : 78@sgen.cfdt.fr